



SIÈGE SOCIAL
1441 rue Drummond
Montreal Que H3G 1W5
(514)849 5331

MEMOIRE PRESENTE A LA COMMISSION
D'ETUDE SUR LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE ET SOCIO-CULTURELLE DES
ADULTES

JANVIER 1981



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	P. 1
LES OBJECTIFS DU Y.M.C.A. DE MONTREAL EN MATIERE D'EDUCATION DES ADULTES	P. 3
RECOMMANDATIONS	P. 5
CONCLUSION	P. 13

INTRODUCTION

Le YMCA de Montréal rédigeait en décembre 1979 un document de travail portant sur le rôle du secteur bénévole en matière d'éducation populaire. Ce fut, pour l'Association, l'occasion d'actualiser sa réflexion sur une part importante de sa mission sociale et de lui permettre d'identifier et de circonscrire plus globalement ce qui lui apparaissait être la problématique actuelle de l'éducation des adultes.

Nous sommes donc heureux que la Commission d'étude nous invite aujourd'hui à contribuer de façon plus formelle à l'élaboration d'une politique sur la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes du Québec.

Nous vous prions de noter au passage que notre intervention procède de la conviction que, dans toute société moderne, les associations bénévoles seront toujours appelées à occuper une place importante. En effet, la libre association d'individus est un phénomène normal qui se veut, le plus souvent, une réponse à une lacune sociale que les gouvernements ne peuvent combler. Quels que soient leurs buts, les associations bénévoles ont toutes une chose en commun: elles réunissent, pour diverses raisons, des personnes qui ont des intérêts communs et qui poursuivent des objectifs semblables. Elles ont également en commun des structures et des visées que dirigent les citoyens et sur lesquelles ceux-ci peuvent agir directement. Comme elles sont des organisations privées qui ne doivent leur existence qu'à l'intérêt librement consenti que veulent leur accorder leurs membres et participants, elles n'ont d'autre raison d'être que de répondre à des besoins véritablement ressentis.

C'est essentiellement en raison de la proximité des associations avec le milieu et de leur obligation de rendre directement et immédiatement compte de l'exécution de leur mandat aux citoyens que nous croyons à la "pertinence" toute particulière de l'expérience au secteur bénévole en matière de formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

C'est donc la lumière de ce qui précède, nous invitons les Commissaires à considérer les recommandations que contient le présent document. Dans un premier

temps, nous nous attarderons à situer notre intervention auprès de la commission puis à décrire les objectifs de notre Association en ce qui a trait à l'éducation des adultes. Nous procéderons enfin à la formulation de nos recommandations.

Pour plus de clareté, cependant, quant à l'histoire, l'engagement actuel et à l'organisation des structures administratives et financières du YMCA de Montréal, nous vous soumettons d'abord les documents annexés au présent mémoire. "L'éducation populaire et le secteur bénévole au Québec" contient notamment une rétrospective de nos interventions (page 1 et s.) en matière d'éducation des adultes de même que certaines recommandations plus spécifiques à l'éducation populaire (page 10 et s.); nous croyons que ces textes permettront à nos lecteurs une meilleure compréhension de notre démarche.

CHAPITRE ILES OBJECTIFS DU YMCA DE MONTRÉAL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION DES ADULTESPréliminaire

Le YMCA de Montréal a toujours soutenu, favorisé et provoqué à divers degrés ce qu'il est convenu d'appeler le développement communautaire. C'est d'ailleurs là que réside l'essentiel de sa mission sociale. Partant, des activités dites de formation ont toujours été et demeurent toujours le propre de l'Association; à tel point d'ailleurs que nous concluons aisément que si le développement communautaire constitue notre fin, l'ÉDUCATION (prise dans son sens le plus large) en constitue le moyen privilégié. En cela, le YMCA de Montréal rejoint en quelque sorte le Club de Rome qui nous suggère à peu près qu'un apprentissage innovateur en est un qui permet à l'individu de participer à l'élaboration de solutions pour l'avenir. Cet apprentissage lui est notamment rendu possible par sa participation au processus nécessaire pour agir sur les changements sociaux.

Qu'il s'agisse de développement de programmes d'apprentissage "formels" dispensés par notre Association (i.e. loisir socio-culturel, cours de langue, éducation physique, etc.) ou encore de la mise sur pied de nos projets à caractère purement communautaire (i.e. éducation internationale, intégration des immigrants, aide aux jeunes chômeurs ou aux familles mono-parentales, promotion de la condition féminine, etc.) le YMCA, organisme bénévole dirigé par des bénévoles favorise purement et simplement une prise en charge des citoyens par eux-mêmes. En ce sens, il provoque des situations d'apprentissage et un processus décisionnel démocratique d'où résulte des initiatives et des solutions qui coïncident à des besoins et des problèmes individuellement et collectivement ressentis.

C'est donc dans cette optique d'agent de développement communautaire que le YMCA de Montréal pose ses objectifs en matière d'éducation des adultes. Il ne s'agit donc pas ici d'objectifs purement internes à notre Association mais d'objectifs plus englobants qui, croyons-nous, gagneraient à être partagés par l'ensemble des intervenants en éducation des adultes.

Objectifs

- 1) Au sein d'une interaction dynamique et dans un environnement sans cesse changeant, stimuler la participation individuelle et collective des adultes à des expériences d'apprentissage.
- 2) Déceler et tenter d'éliminer les barrières qui privent l'accès à l'éducation à une grande partie de la population.
- 3) Promouvoir et assurer la participation des citoyens au sein des organismes chargés des prises de décisions en matière d'éducation des adultes.
- 4) Chercher et concevoir des solutions innovatrices en matière de formation des adultes qui favorisent à la fois des apprentissages socialement pertinents et la participation active des citoyens à l'action sociale.
- 5) Assurer que les citoyens acquièrent l'habileté et la formation nécessaire leur permettant de bénéficier d'un niveau socialement et économiquement adéquat.
- 6) Instaurer des modèles de collaboration favorisant la participation de tous les intervenants du secteur de l'éducation des adultes afin d'assurer la maximisation des ressources humaines, physiques et économiques disponibles, de même qu'afin de concevoir des stratégies de développement d'ensembles pour l'avenir.

Dans les pages qui suivent, nous avancerons certaines recommandations qui, nous croyons, contribueraient à la réalisation de certains de ces objectifs.

CHAPITRE II RECOMMANDATIONS

1) LE CHÔMAGE CHEZ LES JEUNES

La problématique

"En 1977, les jeunes chômeurs, au nombre de 136,000, forment 47.2% de l'ensemble des chômeurs québécois."⁽¹⁾

Un taux de chômage si élevé chez les jeunes indique qu'une grande partie de la population québécoise est soit non qualifiée, soit non motivée ou qu'il n'y a pas assez d'emplois pour ce groupe de personnes. Cette situation est pourtant alarmante lorsqu'on considère les deux aspects suivants. En premier lieu, ces jeunes constituent la base future de la société, tant comme travailleurs que comme citoyens. Leur incapacité d'entrer sur le marché du travail sous-tend un problème social qui aura des répercussions dans toute la société, de l'industrie à la communauté. En deuxième lieu, tout indique que ces réalités ne vont que s'accroître.

A la lumière de ces données préliminaires, il est essentiel de connaître la nature des problèmes des jeunes chômeurs face au marché du travail. Fondamentalement, nous pouvons affirmer que leur niveau peu élevé de scolarité, de formation ou de perfectionnement et l'accès aux emplois sont à la source de ces problèmes. L'approche institutionnelle utilisée ne s'est guère révélée un succès. Il semble qu'en offrant toujours les mêmes programmes "inadéquats", le problème demeure. Les institutions n'ont établi ni politique ni principes directeurs précis à ce sujet et ont toujours réagi d'une manière institutionnelle à ce problème social. En outre, l'accès à ces institutions est limité pour les jeunes chômeurs.

Il en résulte: 1) que ce groupe a très peu accès aux services et ressources offerts dans le domaine de l'éducation des adultes; 2) qu'il ne reçoit pas une véritable orientation des institutions scolaires et 3) qu'il n'existe aucune structure qui traite uniquement de ce problème. Il est évident que le secteur bénévole ainsi que d'autres secteurs doivent s'efforcer de trouver des solutions dès maintenant.

(1) Office de planification et de développement du Québec, Les jeunes Québécois et le travail, 1978, p. 37

Le rôle du secteur bénévole

Dans le paragraphe précédent, nous abordions l'incapacité des institutions de traiter des habiletés sociales qui sont nécessaires aux jeunes chômeurs. Le but des institutions scolaires était plutôt de servir leurs intérêts en matière d'enseignement, intérêts que ne partagent pas toujours la société.

Le problème des jeunes aux prises avec le chômage touche tous les aspects de la société québécoise et doit être résolu en tenant compte de ce fait. Il est essentiel que les jeunes chômeurs comprennent leurs responsabilités et les options qui leur sont offertes, ce qui est plus facilement réalisable dans les quartiers où les jeunes se réunissent déjà et où ils sont en contact quotidien avec les animateurs ou le centre socio-culturel.

Le YMCA possède une vaste expérience dans le domaine du chômage. De 1870 à 1890, il parraine un bureau de placement pour les hommes qui n'ont pas appris de métier. Grâce à l'accroissement des cours de formation dans les années 20 et 30, le YMCA crée le Sir George Williams College qui deviendra l'Université Concordia. En 1937-1939, le YMCA, en collaboration avec l'industrie et les établissements d'enseignement, met sur pied un programme pour les jeunes chômeurs de 14 à 24 ans.

Aujourd'hui, le YMCA de Montréal maintient son engagement en offrant des ressources et des programmes qui ont trait au chômage.

Par exemple:

- "Centre d'apprentissage" - un programme destiné à réduire le nombre de jeunes qui abandonnent leurs études et à prévenir la délinquance;
- Conception de matériel-ressource axé sur ce problème; ce matériel sera distribué aux personnes et organismes qui s'occupent du problème à la base;
- Création de coopératives d'emploi pour permettre aux jeunes d'avoir une meilleure compréhension d'un milieu de travail.

Nous avons tenté de démontrer que le secteur bénévole joue un rôle actif en offrant l'animation et l'orientation communautaires qui permettent de répondre à certains besoins des jeunes chômeurs. Ce rôle dépasse les structures et les

limites de la formation scolaire et permet un contact étroit avec ce groupe. Toutefois, le rôle du secteur bénévole est aussi limité par le manque de fonds et l'absence d'une stratégie coordonnée qui traitera du problème à tous les niveaux.

Par conséquent, nous désirons faire les recommandations suivantes:

1) que tous les jeunes qui ont quitté le milieu scolaire, sans distinction d'âge, aient immédiatement accès aux services, ressources et à la formation offerts en matière d'éducation des adultes;

2) que le secteur bénévole soit reconnu comme un organe qui joue un rôle important dans le domaine de l'animation nécessaire à la résolution de ce problème à l'échelle locale et qui offre les possibilités de perfectionnement requises au-delà de la formation dispensée par les institutions;

3) qu'une commission, composée de représentants du gouvernement, de l'industrie, du secteur bénévole et des institutions soit mise sur pied pour créer et mettre en oeuvre une stratégie pouvant résoudre le problème du chômage chez les jeunes.

2) CENTRES DE JOUR D'ÉDUCATION AUX ADULTES

La mise sur pied de centres de jour d'éducation aux adultes rendraient les ressources éducatives davantage accessibles aux femmes, aux chômeurs, aux citoyens du 3^e âge, etc. Ces centres devraient offrir des services de soutien sous forme de garderie, de services d'orientation professionnelle, de services de placement, etc.

Les programmes de ces centres devraient varier en fonction des différents besoins des diverses régions et l'accent devrait être mis sur le développement d'aptitudes qui favorisent l'intégration à l'emploi.

Afin d'attirer les gens et de maintenir leur motivation et participation, il est essentiel que ces centres soient "non institutionnels" et que la communauté en constitue la base. Les groupes populaires et les organismes bénévoles devraient être encouragés à prendre part à la mise sur pied et à la gestion de ceux-ci en collaboration avec les gens du milieu et avec l'aide des ressources éducatives et de formation professionnelle. Des dispositions devraient être prises afin que les assistés sociaux et les chômeurs ne perdent pas le bénéfice de leurs prestations en raison de leur participation à des programmes de formation offerts par de tels centres.

3) CONTRIBUTION DES APPRENANTS AU DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DES ADULTES

Nous avons examiné les structures existantes dans les divers milieux chargés de la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

Dans l'ensemble, il nous apparaît que relativement peu d'efforts sont déployés pour assurer la contribution des apprenants eux-mêmes à la conception des moyens d'apprentissage et des outils de formation mis à leur disposition. C'est à dire que l'éducation des adultes semble échapper dans la plupart des cas au contrôle démocratique des principaux intéressés.

A ce sujet, l'ICEA rappelait dans un article récent que "déjà privé(e)s au départ de tout contrôle sur la formation dans l'entreprise et dans les écoles privées commerciales, les travailleurs et travailleuses et la population en général ont encore peu de prise sur les décisions touchant l'éducation des adultes dans les institutions publiques. Au niveau des commissions scolaires, malgré une modification relativement récente de leur pouvoir, l'éducation des adultes échappe pratiquement au contrôle des commissaires à cause du type de financement parallèle qui la caractérise. (...) Les travailleurs et travailleuses organisé(e)s n'ont même pas un contrôle minimal sur la formation en industrie financée à même les fonds publics." (réf.: Pour l'égalité d'accès à l'éducation des adultes - octobre 1980).

Le secteur bénévole quant à lui assure une participation continue et un contrôle permanent des apprenants adultes eux-mêmes eu égard à leurs moyens de formation. On pourrait se demander si l'essor considérable connu par les associations ne tient pas justement de leur structure démocratique.

Ainsi, il nous apparaît opportun de recommander aux pouvoirs publics l'établissement de mécanismes assurant la participation des apprenants au développement de la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes. Ces mécanismes devraient être établis non seulement dans les institutions scolaires mais également dans les milieux industriels offrant des programmes de formation à même les deniers publics.

4) ACCÈS AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES

Les établissements d'enseignement ont toujours été vus par les citoyens comme des centres qui offrent des programmes officiels et publiquement reconnus. Cependant, bon nombre d'entre eux se voulaient un endroit offrant plus que des cours théoriques ou d'éducation populaire. Certains devaient aussi être des collèges ou centres socio-culturels qui auraient été utilisés par les citoyens et dont les ressources auraient été mises à la disposition de la communauté entière. Quelques-uns d'entre eux également, notamment les cégeps, ont instauré des programmes de services communautaires. Cependant, la plupart de ces programmes sont supprimés car les budgets alloués sont minimes.

Afin de promouvoir l'utilisation maximum des ressources et de créer le type de centres qui répondent aux besoins locaux, il est fortement recommandé que les établissements ouvrent leurs ressources au public. Notre définition d'offre de ressource dépasse le cadre de la simple accessibilité des gymnases, salles de classe et auditorium moyennant location. Les établissements des niveaux secondaire et collégial regorgent d'installations telles que équipement audio-visuel et salles, ateliers d'imprimerie, bibliothèques, ateliers de menuiserie et d'arts mécaniques, salles de couture et salles d'art culinaire, etc. dont l'accès est réservé uniquement aux étudiants inscrits.

La notion d'éducation des adultes en tant que formation continue ne peut être comprise et renforcée que si les organisations de citoyens et organismes communautaires ont la possibilité d'utiliser ces ressources et de reconnaître tout établissement d'enseignement comme centre d'apprentissage. En raison de l'accroissement du marché dans le domaine de l'éducation des adultes et du fardeau financier sans cesse croissant de bon nombre d'établissements, il est opportun que le secteur bénévole et la communauté se voient accorder un droit d'usage (même informel) de ces ressources afin de maximiser leur utilisation.

5) RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE FORMATION

Depuis longtemps, le YMCA a favorisé des expériences d'apprentissage en milieu communautaire qui ont répondu aux attentes et besoins des participants au processus de développement communautaire. En même temps que nous nous préoccupions, chez nous, d'assurer la formation des adultes pour une meilleure vie économique, nous favorisons aussi une formation de la personne considérée dans sa totalité. L'accent a été mis sur l'autodétermination des personnes, éducation associée à des actions orientées vers le développement individuel et collectif (comités d'action, groupes d'entraide, etc.).

Nous continuons aujourd'hui, dans nos services de développement communautaire, nos comités et nos conseils d'administration, de favoriser le regroupement des individus pour une compréhension et une prise en charge des problèmes et des situations qu'ils ont en commun en vue d'un développement collectif.

La formation acquise par les femmes et les hommes qui participent aux expériences collectives sont rarement reconnus par le milieu scolaire ou le milieu de travail.

Nous savons que nous n'avons pas la compétence de recommander un changement global du système actuel de reconnaissance des acquis dans ces deux milieux. Nous sommes d'avis cependant qu'il existe une situation pénible en raison du système actuel de reconnaissance des acquis, ce qui rend inaccessible formation et travail aux personnes mêmes qui ont vécu un apprentissage très valable, qui

ont réussi un développement personnel important et qui ont acquis une compétence dans un milieu communautaire qui, toutefois, ne sont reconnus, ni par le milieu du travail ni par le milieu scolaire (cégep, université).

Nous privilégions une approche dans notre société où reconnaissance par le milieu du travail et reconnaissance par le milieu scolaire (cégep, université) seront basées sur les critères de la capacité de remplir les fonctions et les tâches inhérentes à l'emploi ou à l'étude visée.

En ce qui concerne l'accès à l'éducation pour les adultes en termes d'exigences académiques, nous appuyons la recommandation du Conseil du statut de la femme: "que soit généralisée la formule de programmation par objectifs d'apprentissage afin de favoriser la reconnaissance des acquis extra-académiques et d'assouplir les conditions d'admission de clientèles particulières ayant atteint ces objectifs par des cheminements différents."

En ce qui concerne l'accès au marché du travail, nous recommandons que, dans les pratiques d'embauche et de promotion du secteur public et privé, les critères essentiels ne soient non pas les diplômes détenus, mais la capacité de remplir les fonctions et les tâches inhérentes à l'emploi visé.

6) CRÉATION DE STRUCTURES OFFICIELLES

Les réalisations importantes des milieux extra-scolaires en matière de formation professionnelle et socio-culturelle des adultes sont incontestables.

Par ailleurs, à l'heure du progrès technique, il apparaît que les structures administratives classiques du réseau public d'enseignement s'adaptent mal au dynamisme social des années 80.

Il nous semble de plus en plus évident que l'avenir de l'éducation réside dans la capacité des "éducateurs" de s'adapter rapidement, voir spontanément, aux besoins d'une société sans cesse en évolution.

Ainsi, croyons-nous que, mieux que tout autre, les organismes dits "du milieu" seront appelés à prendre une part de plus en plus importante en matière d'éducation permanente, donc en matière d'éducation des adultes, en raison même de leur disposition naturelle au changement.

Pour l'heure, cependant, l'autorité publique ne semble reconnaître aux organismes de formation extra-scolaire qu'un rôle de complémentarité par rapport au réseau d'enseignement public institutionnalisé. Ce type de condescendance technocratique mal dissimulé nous semble manquer d'à-propos car il nous semble, au contraire, qu'une reconnaissance à part entière de ces organismes soit indiquée afin de stimuler la forme d'enseignement qui nous apparaît peut-être la mieux adaptée aux exigences sociales courantes.

Nous recommandons donc à la commission de veiller à faire établir des mécanismes qui assurent, et ainsi consacrent, le rôle et la participation des intervenants extra-scolaires en matière de formation professionnelle et socio-culturelle des adultes.

Plus spécifiquement, nous recommandons la création d'un réseau public autonome de tels intervenants doté de pouvoirs (autres que de simples pouvoirs de recommandation) lui permettant de traiter directement avec le gouvernement au même titre que les organismes publics d'enseignement, qu'ils soient de niveau primaire, secondaire, collégial ou universitaire.

Enfin, pour donner plus de consistance à la reconnaissance qu'escompte le secteur extra-scolaire, nous recommandons que, considérant sa contribution et son potentiel, l'Etat lui verse des fonds qui rendent compte de ses besoins véritables.

CONCLUSION

Nul ne doute que la formation professionnelle et socio-culturelle des adultes constitue probablement l'élément déterminant de tout processus de développement socio-économique.

C'est dire que le mieux-être et l'épanouissement individuel et collectif des Québécois reposent en grande partie sur l'aptitude des pouvoirs publics à identifier les "formateurs" et à soutenir les formules éducatives les plus susceptibles d'assurer cet épanouissement et ce mieux-être.

Si notre époque fait appel à une plus grande démocratisation et à une meilleure égalité des chances en matière d'éducation des adultes, il nous apparaît que l'Etat aurait fort à gagner en adaptant ses politiques à la conjoncture sociale et économique du moment.

Dans les pages précédentes, nous avons notamment tenté de mettre en valeur le rôle déjà important du secteur extra-scolaire (plus particulièrement du secteur bénévole) en matière d'éducation des adultes. Nous avons également tenté d'établir les besoins et les conditions élémentaires de développement de ce secteur.

C'est qu'il nous apparaît, en effet, que la prolifération d'une forme d'enseignement non-scolaire est la plus apte à satisfaire certaines attentes sociales des années 80.

Le YMCA de Montréal dépose donc le présent mémoire avec l'espoir, sinon la conviction, que sur l'échiquier de l'éducation, les agents de formation extra-scolaires se verront attribuer la place qui leur revient de plein droit.

l'ÉDUCATION POPULAIRE
ET
LE SECTEUR BÉNÉVOLE AU QUÉBEC

Présenté le
21 décembre 1979

PRÉSENTATION ET RÉTROSPECTIVE HISTORIQUE

Dans le cadre du projet REPO, le YMCA de Montréal a participé les 24 et 25 octobre derniers, à un atelier portant sur le rôle des CEGEP's en matière d'Education populaire. Nous avons, par ailleurs, obtenu copie du rapport d'un colloque semblable tenu à Granby au cours du même mois.

La question de l'Education populaire faisant actuellement l'objet d'une analyse en profondeur, tant par les pouvoirs publics que par les institutions d'enseignement, nous avons cru bon de nous livrer nous-mêmes à un examen du rôle des organismes bénévoles en ce domaine. Nous tenons à partager avec vous l'essentiel de notre réflexion.

Ajoutons enfin que c'est par vocation et à titre d'agent de développement communautaire voué à promouvoir le mieux-être collectif que nous avons choisi d'intervenir dans ce dossier. En effet, "l'éducation", prise dans son sens le plus large, a toujours joué un rôle capital au sein de notre organisation comme en témoigne cette petite synthèse historique du YMCA de Montréal.

- 1893 - Organisation de cours populaires portant sur la physiologie, l'anatomie, les premiers soins, l'hygiène, etc.
- 1895 - Organisation de Conférences publiques
 - La pauvreté, ses causes et sa prévention
 - Le chômage
- 1901 - Cours d'éducation permanente - "les gouvernements municipaux"
- 1905 - Le YMCA dispense des cours du soir à de jeunes travailleurs afin de leur permettre l'accès à l'université

Éducation populaire

- 1907 - Cours d'éducation permanente
- Les moteurs électriques
 - Les impôts
 - Le système scolaire
 - Les problèmes reliés au transport
- 1926 - En réponse aux besoins d'éducation particuliers des travailleurs, le YMCA inaugure le collège sir George Williams qui se spécialise dans le domaine des cours du soir aux adultes. C'est la première initiative du genre au Canada.
- 1930/- Pendant les années de crise économique, le YMCA
1938 enseignait le jardinage et favorisait la création de 4,017 jardins communautaires à Pointe St-Charles et à Verdun. Plus de 16,000 personnes ont participé à ce programme.
- A la même époque, le YMCA trouve des emplois pour quelque 10,000 personnes.
- 1934 - "Les causeries du dimanche" permettaient aux citoyens de Montréal de discuter de sujets comme: "vers une meilleure compréhension du changement de l'ordre social".
- 1937 - Les cours d'Education Populaire comprennent:
- "Gagner sa vie"
 - "Connaître son corps"
 - "Education parentale"
- 1959 - Le collège sir George Williams du YMCA de Montréal obtient le statut d'université.
- 1969 - Education des Immigrants en matière de conditions de travail et de services sociaux.
- 1970 - Quelque 2,500 enfants participent à des programmes de développement socio-culturel après les heures de classe.
- 1973 - Programmes d'éducation spéciaux visant à favoriser la création d'associations coopératives.

Manifestement, un tel bagage historique destine, tout naturellement, notre association à s'intéresser activement à toute question reliée à l'enseignement. D'autre part, il va sans dire que notre "vécu social" commande une approche et une perspective particulières eu égard à la question présentement à l'étude.

L'ÉDUCATION POPULAIRE DANS UNE PERSPECTIVE
DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Dans son document intitulé "Normes et Critères du Programme d'Aide aux Organismes volontaires d'Éducation populaire", le Ministère de l'Éducation du Québec énonçait ainsi les objectifs du programme:

- a) Rendre les citoyens capables d'améliorer leur qualité de vie et celle de leur milieu par des activités de formation personnelles et collectives.
- b) Favoriser, chez ces citoyens, l'acquisition de connaissances, la réalisation d'apprentissages, le développement d'habilités en vue de les rendre aptes à participer davantage à la vie de la société.
- c) Habilitier ces citoyens à prendre en charge leur développement par des activités de formation appropriées.

Les éléments de participation et de prise en charge populaire dont font état ces objectifs suggèrent manifestement une volonté de "démocratiser" une certaine forme d'enseignement.

Aussi est-ce dans cette perspective que nous avons tenté de définir les principaux éléments du concept d'Éducation populaire lors de l'atelier des 24 et 25 octobre derniers. Ces éléments étaient les suivants:

- a) L'Éducation populaire est un processus social et spontané qui favorise une "démocratie participatoire".
- b) En ce qu'elle a pour effet de stimuler l'action et le développement communautaire, l'Éducation populaire fait figure d'utilitarisme social.
- c) L'éducation ne peut être "populaire" que si elle émane des citoyens et des organismes du milieu et que ce sont eux qui la contrôlent, la développent, en fixent les objectifs et les priorités.

L'Education populaire n'est donc pas une "fonction institutionnelle", elle ne peut être administrativement "encarcannée".

- d) En ce qu'elle est un processus social et global, l'Education populaire s'adresse à tous les citoyens sans égard à leur âge.
- e) L'Education populaire a souvent recours à l'emploi de méthodes d'enseignement non conventionnelles car elle vise à répondre à des besoins originaux qui nécessitent des solutions immédiates et parfois même expérimentales.

Il apparaît donc que "l'Education populaire", ainsi définie, est le fondement même d'un grand nombre d'initiatives menées le plus souvent par ce qu'il est convenu d'appeler les "agents de développement communautaire". Du reste, prise dans ce sens, l'Education populaire apparaît parfois comme l'unique vocation de plusieurs de ces organismes. Ainsi, une association comme le YMCA de Montréal est activement engagée dans une foule de programmes qui peuvent, tour à tour, être assimilés à une forme ou à une autre d'Education populaire.

Pour n'en citer que quelques-uns, mentionnons :

- a) Cours donnés au Centre de formation des adultes St-Louis.
- b) Le groupe d'action féminin de Saint-Laurent.
- c) Education populaire en matière de conservation de l'énergie.
- d) Programme de prévention du crime (programme d'éducation auprès d'éventuelles victimes).
- e) Cours de leadership.
- f) Education et sensibilisation aux problèmes internationaux.

- g) Programmes de développement social destinés aux immigrants.
- h) Programme d'éducation aux parrains de réfugiés.
- i) Programmes de formation et de développement de bénévoles.
- j) Programmes d'éducation visant à faciliter la recherche d'un emploi pour les chômeurs.
- k) Programme d'intégration communautaire qui s'adresse aux adolescents.
- l) Programmes de sensibilisation populaire aux avantages du travail coopératif.
- m) Autres.

Cela dit, il importe de procéder à un examen des rôles respectifs des divers intervenants en matière d'Éducation populaire.

L'ÉDUCATION POPULAIRE ET LES ORGANISMES BÉNÉVOLES

Il ne fait aucun doute que les associations bénévoles ont toujours joué un rôle de première importance en matière d'éducation des adultes. En fait, il n'apparaît pas exagéré de dire que le succès que connaissent les institutions d'enseignement à l'égard de l'éducation des adultes est dû, en grande partie, aux associations bénévoles qui, par leur travail, ont provoqué une demande pour une éducation dite "permanente".

L'Éducation populaire telle qu'on la pratique dans les associations bénévoles permet des échanges libres, sincères et même ardents entre citoyens parfois satisfaits, parfois insatisfaits de leur condition sociale ou économique. Etant "non-institutionnelles", ces associations offrent donc un forum où les participants livrent spontanément le fruit de leurs expériences personnelles, s'adressent des critiques, échangent des idées, etc. Les contraintes que présente le plus souvent la relation maître-élève étant absentes, cela contribue à créer un esprit d'entraide, de coopération et de développement.

Dans toute société moderne, les associations bénévoles seront toujours appelées à occuper une place importante. La libre association d'individus est un phénomène normal qui se veut, le plus souvent, une réponse à une lacune sociale que les gouvernements ne peuvent combler. Quels que soient leurs buts, les associations bénévoles ont toutes une chose en commun: elles réunissent, pour diverses raisons, des personnes qui ont des intérêts semblables et qui poursuivent des objectifs communs. C'est déjà là, la naissance d'un certain esprit de collégialité, voire de solidarité.

Lorsque les associations bénévoles choisissent de se consacrer au développement communautaire, elles réunissent fatalement des individus dont les préoccupations sont d'ordre social, culturel, éducatif, économique, récréatif, écologique, etc. Ces associations et leurs membres sont, par ailleurs, résolus à modifier et à améliorer leur qualité de vie et celle de leurs concitoyens. Aussi, les diverses associations bénévoles de développement communautaire nous apparaissent-elles comme les lieux privilégiés de la solidarité humaine. Cet esprit de solidarité que seules peuvent engendrer ces associations, nous semble même la condition préalable du succès de tout projet d'Education véritablement "populaire".

Si l'Education populaire présuppose, d'autre part, la participation et la prise en charge par les citoyens de leurs outils de développement communautaire, elle doit forcément passer par les voies qui sont les plus susceptibles de mener à cette participation et à cette prise en charge; elle doit donc passer par des structures que contrôlent et sur lesquelles peuvent agir les citoyens. C'est le cas des associations bénévoles. D'autres facteurs encore semblent favoriser les associations bénévoles dans leur rôle de "véhicules" d'Education populaire.

Les associations bénévoles sont le plus souvent créées de façon spontanée pour répondre à des besoins sociaux spécifiquement identifiés et identifiables au sein de leurs communautés respectives. C'est ainsi que, contrairement aux structures institutionnalisées d'enseignement, les associations jouissent plus aisément et plus rapidement d'une certaine reconnaissance populaire. Cette "crédibilité communautaire" dont sont investis ces organismes leur permet, en conséquence, de s'attirer "naturellement" des "clientèles" que des instances

plus "académiques" ont déjà perdues faute de pouvoir s'adapter aux couleurs locales et aux besoins particuliers de certaines catégories de citoyens.

Autre considération importante: les associations bénévoles détiennent implicitement un mandat leur permettant de passer à ce qu'il est convenu d'appeler "l'action sociale". C'est là une pratique qu'une structure institutionnelle traditionnelle rend à tout le moins malaisée. Cela étant posé, il est permis de prétendre que c'est le secteur bénévole qui est le plus à même d'assumer totalement tous les aspects sous-jacents au concept d'Education populaire.

UN MOT AU SUJET DES AUTRES INTERVENANTS AU DOSSIER DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Dans les pages précédentes, nous avons surtout fait état du rôle des organismes bénévoles en matière d'Education populaire. Il ne faut pas voir là la volonté d'exclure de ce champ d'autres intervenants sociaux, bien au contraire.

A cet effet, les participants du colloque de Granby comptaient surtout des représentants d'associations bénévoles. Ceux-ci ont clairement identifié un certain nombre de besoins qui pourraient faire l'objet d'une collaboration plus étroite entre les intervenants du réseau de l'éducation publique et les associations bénévoles. Au nombre de ces besoins on comptait, entre autres, la formation d'animateurs, la formation au travail de groupe et à l'administration, la conception et la révision technique de documents, la fourniture de matériel didactique et de locaux, etc.

Il ne fait donc aucun doute que les organismes bénévoles pourraient bénéficier d'une coopération avec d'autres intervenants souvent mieux nantis en ressources humaines et matérielles.

Néanmoins, devant la spécificité et l'expertise maintes fois démontrées par le secteur bénévole en matière d'Education populaire, nous soumettons respectueusement que c'est à lui que revient d'abord le rôle d'agir comme principal "éducateur populaire". Qu'il nous soit d'ailleurs permis d'ajouter qu'outre son aptitude à produire d'excellents programmes éducatifs, le secteur bénévole jouit d'une compétence que l'on pourrait qualifier de légendaire au chapitre de la gestion des ressources. En effet, les structures économiques même des associations bénévoles commandant, par la force des choses, une constante maximisation des ressources disponibles, il s'ensuit qu'elles peuvent produire à un coût moindre des services de très haute qualité.

Rappelons enfin que l'Education populaire est souvent la seule raison d'être d'un grand nombre d'associations. Il en résulte qu'un accroissement dans sa prise en charge par les réseaux publics d'éducation ne pourrait que constituer une menace directe au dynamisme et à la viabilité du secteur bénévole.

Ainsi, tant pour des motifs d'ordre social qu'économique, nous croyons que la maîtrise d'oeuvre du développement de l'éducation populaire au Québec devrait demeurer entre les mains des associations volontaires. Nous sommes, par ailleurs, d'avis que le Ministère de l'Education devrait reconnaître aux réseaux publics un rôle de soutien matériel et technique à ces organismes.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le YMCA de Montréal, nous l'avons vu, se livre depuis près de cent ans à des activités d'Education populaire. Ce n'est d'ailleurs pas le seul organisme bénévole dont l'Education populaire constitue une part importante des activités. En effet, plusieurs organismes que l'on peut qualifier "d'agent de développement communautaire" s'y consacrent presque exclusivement. En ce que par définition, elles se donnent systématiquement le mandat de stimuler la participation populaire, ces associations se font "éducateurs populaires" lorsque leur action se tourne vers le mieux-être individuel et collectif.

Nombreuses et diversifiées par leurs objets, les associations bénévoles se présentent donc comme les lieux privilégiés de la coopération sociale. Cela dit, nous ne pouvons que presser le Ministère de l'Education du Québec à privilégier ces associations lors de l'élaboration de ses politiques relatives au développement de l'Education populaire. L'aide technique et financière que voudront bien accorder les pouvoirs publics au secteur bénévole favorisera certes, parmi les Québécois, le développement d'une plus grande sensibilité à la collectivité de même qu'un sens et une solidarité communautaire accrus.

D'autre part, devant la multitude des sujets susceptibles de devenir "objets d'éducation populaire", il nous semble qu'une certaine coordination interministérielle s'impose à ce niveau. En effet, plusieurs ministères Québécois, bien que ne les qualifiant pas de la sorte, entretiennent déjà des projets qui, à notre sens, s'assimilent véritablement au programme

d'Education populaire préconisé par la DGEA. Ainsi, par exemple, les programmes d'éducation à l'environnement d'Environnement Québec de même que les programmes spéciaux de protection du consommateur du Ministère des Consommateurs, coopératives et institutions financières, ne constituent-ils pas, au fond, des formes variées d'éducation populaire?

Afin de prévenir un éventuel problème de duplication de services de même que pour faciliter la tâche des organismes bénévoles dans leurs démarches auprès des pouvoirs publics, il nous semble donc opportun de recommander la création d'un comité interministériel d'Education populaire.

Ce comité pourrait être composé de délégués des Ministère de la Justice, des Affaires Sociales, de l'Immigration, des Affaires Culturelles, des Consommateurs Coopératives et Institutions financières, de l'Environnement, du Loisir Chasse et Pêche, du Travail et de la Main-d'oeuvre et, bien entendu, de représentants du Ministère de l'Education. Le comité permanent dont la présidence serait assumée par le MEQ pourrait, en outre, agir comme corps consultatif et agent de coordination pour tout ce qui touche le sujet à l'étude.

Nous terminons le présent mémoire en remerciant très sincèrement les responsables de la DGEA qui ont bien voulu recevoir à Québec, au cours de l'année dernière, certains représentants de notre association. Leur précieuse collaboration nous aura certes permis une meilleure compréhension des enjeux et des mécanismes de l'éducation populaire au Québec. Nous étendons plus avant notre reconnaissance à leur égard pour l'attention qu'ils voudront bien apporter au document que nous leur présentons aujourd'hui et nous les